



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DOSSIER

"Les agendas 21 locaux, l'exercice d'une nouvelle gouvernance territoriale"

13 avril 2011

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer



**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire



Qu'est ce qu'un agenda 21 local ?	p 3
Quelques exemples d'actions d'agendas 21 locaux	p 4
Lancement du référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux	p 10
La cohésion sociale dans les agendas 21 locaux	p 11
Un nouveau protocole de reconnaissance pour les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	p 12
La liste des agendas 21 reconnus lors de la 5 ^{ème} session	p 13
La liste des Parcs Naturels Régionaux reconnus agendas 21 dans le cadre du dispositif spécifique de reconnaissance des chartes de PNR comme agendas 21	p 15
La carte des agendas 21 reconnus lors de la 5 ^{ème} session	p 16

ANNEXES

- ***Programme du séminaire « Les agendas 21 locaux, l'exercice d'une nouvelle gouvernance territoriale »***
- ***Les agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable***
- ***Appel à reconnaissance - 5^{ème} session, Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux reconnus (Avril 2011, Coll. Référence, CGDD - Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable)***

Qu'est ce qu'un agenda 21 local ?

L'agenda 21 local, un projet pour le 21^{ème} siècle

Le programme **Agenda 21**, plan d'action pour le 21^{ème} siècle, a été adopté par les 178 pays, dont la France, réunis lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il propose des réponses aux enjeux planétaires majeurs du 21^{ème} siècle (raréfaction des ressources, atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité, inégalités croissantes, changement climatique...) et constitue pour les pays signataires le premier acte d'engagement dans un développement plus durable.

Il appelle, dans son chapitre 28, les collectivités locales à mettre en place à leur échelle un Agenda 21 local, projet territorial de développement durable.

L'Agenda 21 local est une démarche intégrée, initiée par une collectivité locale ou un territoire, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de **faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire**.

Fruit d'une démarche participative et citoyenne réunissant les acteurs institutionnels et socioprofessionnels, l'Agenda 21 constitue un outil complet d'intégration des objectifs définis au Sommet de la Terre de Rio, ainsi que ceux du Grenelle de l'Environnement, dans les politiques territoriales. Il permet de mettre en œuvre les exigences accrues en matière d'agriculture durable, de biodiversité, d'énergie, de transport et d'urbanisme, mais également en matière de cohésion sociale, de réduction des inégalités, pour l'épanouissement de tous.

Il s'élabore sur la base d'un diagnostic complet et partagé du territoire, de scénarii prospectifs contrastés, et oriente les actions et les politiques locales. Il est évolutif parce qu'évalué en continu, de manière partenariale. Non seulement il engage la responsabilité de la collectivité territoriale, mais par l'implication de l'ensemble du corps social, il engage également celle de tous les acteurs du territoire.

Quelques chiffres sur les agendas 21 locaux en France

- **193** collectivités et territoires aujourd'hui reconnus agenda 21 : **18** parcs naturels régionaux, **100** communes, **23** communautés d'agglomération ou urbaines, **14** communautés de communes, **13** pays, **19** départements et **6** régions
- **Près de 700 collectivités** déjà engagées dans une démarche agenda 21
- Objectif : **1 000 agendas locaux à l'horizon 2013**

Quelques exemples d'actions d'agendas 21 locaux

(Quelques exemples d'actions menées à travers 14 agendas 21 locaux permettant de prendre conscience de la multiplicité des réponses locales aux enjeux du développement durable. Leur choix est purement illustratif.)

Ville de Courbevoie

L'engagement de Courbevoie dans un Agenda 21 local vient prolonger une politique menée depuis plusieurs années, à travers notamment une charte pour l'environnement adoptée en 2003. Il s'agit avec ce nouveau projet de renforcer et de mettre en cohérence les différents projets d'aménagement et de développement de la collectivité : Plan local d'urbanisme, Plan local de l'Habitat, Plan de déplacement urbain...

Une stratégie de développement durable largement débattue

Trois Forum 21, ouverts à tous, ont permis d'informer les habitants des premiers résultats. Le diagnostic territorial ayant dégagé les enjeux territoriaux, 17 ateliers thématiques ont ensuite permis aux Courbevoisiens de débattre pour établir leurs priorités. Pour ceux qui ne pouvaient participer aux réunions, d'autres espaces d'expression ont été créés : une boîte à idées dans le hall de l'Hôtel de ville, un blog et une adresse électronique. Les entreprises, commerçants, artisans et associations ont été invités à participer lors de trois « Rendez-vous entreprises ». Au total, ce sont plus de 1 000 Courbevoisiens et 100 entreprises qui se sont investis dans le projet.

Ville d'Epernay

L'Agenda 21 constitue la ligne directrice de la Ville en matière de développement durable avec, déjà, 116 actions valorisant les pratiques existantes ou posant des jalons pour des projets à court et long termes. Il repose sur un processus participatif exigeant.

Un projet riche de ses partenariats

Le programme d'action de l'agenda 21 repose pour un grand nombre d'actions sur un portage par d'autres acteurs que la collectivité. Des partenariats variés ont ainsi été développés :

- avec l'Education nationale pour former tous les enseignants du primaire au Développement durable ;
- avec des auto-écoles et des associations pour développer une bourse au permis de conduire lorsque l'obtention de celui-ci s'inscrit dans un projet professionnel (facilitation de l'accès à l'emploi), en échange de travaux d'intérêts généraux dans une association ;
- avec la région Champagne-Ardenne et le Pays d'Epernay pour les actions relatives à la lutte contre les changements climatiques...

Ville de la Chapelle sur Erdre

Face à son développement rapide depuis les années 70, la ville de la Chapelle-sur-Erdre (située en périphérie de Nantes) a souhaité prendre en main l'aménagement de son territoire : conforter le centre-ville, développer l'activité économique, diversifier les types d'habitat pour mieux répondre à la diversité des demandes de logements proches du centre. La seconde phase de l'Agenda 21 s'est avérée être pour les élus l'outil nécessaire pour passer de simples pratiques municipales à une réflexion en amont des projets de la ville au regard du développement durable.

Culture et développement durable

Depuis 2006, le festival Solid'air réunit associations et entreprises chapelaines afin de contribuer localement à la sensibilisation de la population pour le bien-être des générations futures, en associant culture et développement durable. L'objectif principal est de faire de ce festival un rendez-vous incontournable de l'agglomération nantaise sur le développement durable, en partenariat avec les acteurs locaux. Une fréquentation en hausse (environ 1 000 festivaliers en 2006, 2 000 en 2007 et 3 000 en 2009) encourage les actions en faveur du développement durable, et témoigne surtout de l'intérêt des citoyens pour les enjeux qui sont au cœur de l'Agenda 21.

Ville du Puy-en-Velay

La démarche de l'Agenda 21 du Puy-en-Velay « développement durable, passons au concret » vise à obtenir un maximum de résultats évaluables. Transcrire les discours en actes, et prouver qu'économie, écologie et social peuvent se rejoindre, à travers des projets innovants et ambitieux.

Donner des références au territoire

Le projet prévoit des réalisations phares, fondatrices de la politique de développement durable du territoire :

- un centre aqualudique certifié Haute Qualité Environnementale, visant 22% d'économie d'énergie et 60% d'économie d'eau par rapport à des techniques de construction conventionnelles ;
- le développement des énergies renouvelables, avec un réseau de chaleur bois énergie de 3,5 km, et 3 800 m² de panneaux photovoltaïques ;
- la rénovation de l'éclairage public sur six ans dans une logique de qualité de lumière, d'économies d'énergie et de réduction des nuisances environnementales ;
- la création d'un pôle d'échanges multimodal et le développement de l'offre de transports en commun ;
- la création d'une nouvelle déchetterie et d'une ressourcerie.

A ces projets d'envergure s'ajoutent des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable : le Puy-en-Velay a fait partie des 70 villes françaises à avoir organisé une projection du film « Home » de Yann Arthus Bertrand en juin 2009, a projeté en avant première le film « la 11ème heure, le dernier virage » de Leonardo di Caprio, ou encore a organisé une soirée débat sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

L'objectif de l'Agenda 21 de la ville de Gap est d'enclencher une révolution culturelle des services de la ville, pour construire un modèle partagé d'interventions publiques en faveur du développement durable, mettant en avant le défi climatique et le renforcement du lien social.

Une collectivité exemplaire et une vision des projets à long terme

Nombre d'actions de l'Agenda 21 sont destinées à faire de la Ville de Gap une municipalité exemplaire :

- gestion rationnelle de l'énergie (rénovation thermique des bâtiments communaux, systématisation des diagnostics de performance énergétique, suivi des consommations, dispositifs d'économie d'énergie dans le bâtiment, l'éclairage, la bureautique, installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable ...),
- recyclage de l'eau de la piscine municipale,
- plan de gestion des déchets,
- travail approfondi sur les marchés publics (achat de produits éco-labellisés et bio, mise en place d'une veille sur les produits éco-conçus, clauses sociales ...).

Ces actions sont bien sûr accompagnées d'une implication forte de l'ensemble du personnel municipal à travers des formations, des sessions de sensibilisation, des réunions d'information.

Enfin, consciente que la prise en compte des principes du développement durable à tous les niveaux est perçue comme génératrice de coûts, la ville souhaite créer un débat sur la notion de « coût global » (englobant les coûts d'entretien, les différents coûts évités, et le retour sur investissement à moyen terme). A terme il s'agit de systématiser ce principe de calcul dans la comptabilité des projets et investissements liés à l'Agenda 21, passant ainsi d'une vision comptable de court terme à une vision des projets dans le temps long.

Ville de Mouans-Sartoux

L'Agenda 21 de Mouans-Sartoux vise la mise en cohérence des actions collectives sur le territoire de la commune dans un cadre concerté : le programme d'actions de l'Agenda 21 est ainsi finement articulé au Plan local d'urbanisme. Le projet est fondé sur un principe de solidarité dans le temps (envers les générations futures) et dans l'espace (vis-à-vis des habitants du reste de la planète).

Permettre des modes de vie et de production durables

L'urbanisme durable est concrètement mis en pratique dans ce projet, dans ses diverses facettes, permettant aux habitants d'adopter des modes de vie durables :

- déplacements doux,
- piétonisation du centre ville,
- réduction des consommations énergétiques dans le bâti,
- gestion des zones naturelles,
- prévention des risques,
- mixité sociale des logements,
- jardins familiaux...

La question du développement économique du territoire est également travaillée de façon stratégique, à travers notamment la question de l'agriculture durable. Ainsi l'une des actions de l'Agenda 21 consiste à installer un agriculteur sur des terres de maraîchage non cultivées, en relation avec l'augmentation des surfaces agricoles dans le PLU. Une autre action phare a été la création d'une régie municipale de production agricole. La commune actionne également divers autres leviers, et s'appuie sur de nombreux partenaires, pour traiter, grâce à l'agriculture, les enjeux relatifs à la biodiversité, au paysage et au patrimoine, à la qualité des produits consommés...

Communauté de Communes de Sarlat et du Périgord Noir

Située en Dordogne, la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est réputée pour son patrimoine bâti et la richesse de ses paysages (forêts, rivières, vallées). Le tourisme est la principale activité économique de la ville de Sarlat, essentiellement en période estivale. La démarche Agenda 21 a débuté en 2007, à l'initiative de la ville de Sarlat-la-Canéda, dans le prolongement d'une démarche interne d'amélioration en matière de développement durable.

La démarche d'agenda 21 a participé au renforcement de l'intercommunalité. Elle a été l'occasion de créer le premier document stratégique portant sur l'ensemble des politiques : un véritable projet de territoire.

Développer le territoire grâce à une agriculture durable

Une convention de partenariat a été établie entre la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes afin de mener sur le territoire des projets permettant le développement d'une agriculture durable. Ainsi ont été développés :

- un diagnostic agricole et paysager du territoire intercommunal, visant à identifier les espaces agricoles à préserver dans le document d'urbanisme intercommunal en projet ;
- une plate-forme d'approvisionnement des cantines ;
- un centre de formation au maraîchage biologique, pour des exploitants désirant s'installer localement, ou en situation de reconversion.

Communauté urbaine de Dunkerque

L'Agenda 21 constitue le projet communautaire de l'agglomération. Il intègre le développement durable dans l'ensemble des politiques sectorielles et des modes d'organisation portés par la Communauté urbaine. La stratégie adoptée s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs publics et privés du territoire (entreprises...).

Une adaptation permanente des modes d'action

Le projet repose sur une adaptation permanente des modes d'actions suivant la capacité de la communauté urbaine à créer des partenariats. Le développement culturel, l'habitat, l'aménagement portuaire sont des domaines appelés à évoluer dans leurs modalités de mise en œuvre, suivant la capacité des acteurs à intégrer les enjeux de développement durable.

Pays Vendômois

Suite à différents programmes déjà engagés vers le développement durable (Charte de développement durable du Pays Vendômois, Programme Leader sur la gestion responsable des ressources et Pôle d'excellence rurale sur les énergies renouvelables), le Pays Vendômois a fait de l'engagement dans un Agenda 21 le préalable au nouveau Contrat de Pays de troisième génération avec la Région Centre.

Dynamiser le développement en économisant l'énergie

L'Agenda 21 du Pays Vendômois sert dorénavant de guide pour les politiques à conduire sur le territoire. Les questions énergétiques sont privilégiées au côté d'actions environnementales et d'aménagement de proximité. Le programme d'actions explore de nouvelles pistes. Il favorise la prise en compte des changements et des mutations économiques en intégrant des pratiques économes en énergie, respectueuses de l'environnement et solidaires.

Un personnage « Bobo la Terre » a été créé pour servir de support ludique de communication grand public. L'importante concertation locale et la participation des jeunes (ex : éco-délégués du lycée agricole d'Areines-Vendôme) favorisent l'appropriation de terrain de l'Agenda 21.

Pays d'Auge

La stratégie de l'Agenda 21 du Pays d'Auge repose sur une vision du territoire à 10 ans. Chaque objectif est décliné selon un mot-clé :

- innovation,
- territorialisation,
- continuation des procédures en cours,
- gouvernance.

Sa réalisation repose sur la qualité de la coopération entre les territoires du pays (intercommunalités), entre les acteurs économiques, sociaux et les partenaires institutionnels.

Un observatoire de la transformation des terres agricoles

Cet outil a pour vocation d'observer et d'analyser les changements d'usage des terres agricoles. Il jette les bases de la concertation entre les différents usagers de l'espace et favorise le rapprochement entre des territoires contrastés. Il va constituer un support d'analyse des évolutions foncières à l'échelle communale utile pour anticiper les politiques à mener.

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Les priorités données à la charte du PNR reflètent les enjeux du territoire au regard du développement durable :

- préservation des milieux et des ressources,
- maîtrise de la périurbanisation,
- transports collectifs,
- développement économique solidaire,
- maîtrise de la pollution industrielle.

Pour cela, la mise en commun des forces et des moyens s'avère une condition de réussite, par la co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire et de son environnement : création d'une conférence permanente du Parc, intercommunalités de projets, coopération extraterritoriales (transfrontalière, avec les villes portes, avec les autres PNR de la région..).

Pour une culture du débat public

Expérimentés pendant la phase d'élaboration de la charte, des processus de concertation et de co-construction sont pérennisés. Un Conseil de développement durable, extension de celui du Pays, va permettre d'intégrer de nouveaux membres et prendre davantage en compte les dimensions économiques et sociales des actions des collectivités locales.

Un réseau d'ambassadeurs (qui sera lancé également dans les deux autres PNR de la région), relais entre le Syndicat mixte du Parc, les communes et leurs habitants va permettre de mobiliser la société civile, de faire connaître et mutualiser les initiatives citoyennes portées par les communes.

Conseil Général des Hautes Alpes

La stratégie intègre les apports des temps participatifs qui ont conduit la collectivité à penser un projet qui "place l'humain au cœur de la démarche", selon trois objectifs : rapprocher, intégrer, se comporter.

Des ressourceries pour expérimenter une économie solidaire et durable

Concept innovant issu de l'économie solidaire, et répondant à l'objectif de réduction des déchets, une ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation et de revente d'objets ayant déjà eu une première vie.

L'une des actions de l'Agenda 21 des Hautes Alpes consiste à développer sur le territoire des ressourceries, qui auront pour missions :

- la collecte séparative des déchets d'origine " encombrants ménagers ", afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi ;
- le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur ;
- le démontage, la dépollution des objets non réutilisables afin de les recycler dans les filières adéquates ;
- la revente des objets rénovés, afin d'assurer à la ressourcerie une part de ressources propres, tout en offrant les biens revalorisés à faible prix, aux personnes qui en ont besoin ;
- l'éducation à l'environnement

35 emplois ont ainsi été créés dans les ressourceries déjà développées, et l'un des objectifs à court terme de cette action est de valoriser 12% des encombrants se trouvant en déchetterie sur l'ensemble du département (soit 960 tonnes).

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

La démarche de concertation et de mobilisation des acteurs a permis de faire de l'agenda 21 un projet territorial partagé. Elle s'est appuyée sur les conseils de développement des pays du territoire, sur un Groupe Technique d'Accompagnement réunissant les acteurs ressources du territoire et sur un appel à projet à tous les acteurs du territoire sur les enjeux retenus.

Encourager la production et l'utilisation d'intrants locaux pour l'agriculture.

Cette action, portée par la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Conseil Général, le Parc Naturel Régional du Verdon et des organismes stockeurs porte à la fois sur la qualité de l'approvisionnement en semences locales fourragères certifiées et sur le caractère local des aliments produits.

Conseil régional Franche-Comté

L'Agenda 21 de la région Franche-Comté vise d'abord à faire partager la culture du développement durable par les élus et agents régionaux, afin de mettre en cohérence l'ensemble des projets autour d'un objectif commun, le développement durable du territoire. Il s'agit également d'engager tous les acteurs du territoire dans la dynamique.

Développement durable et coopération décentralisée

La région s'engage à promouvoir le développement durable sur son territoire, mais également dans d'autres régions du monde, à travers la coopération décentralisée. Utilisant ses savoir-faire, liés aussi bien au contexte régional (territoire d'élevage) qu'à l'exercice de ses compétences (formation professionnelle), elle appuiera ainsi dans différents pays - Chine, Russie, Sénégal et Maroc - des filières locales durables dans les domaines du tourisme, de l'agriculture et de l'élevage.

Lancement du référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux

Destiné à aider chaque territoire ou collectivité engagé dans une démarche de développement durable, à en mesurer les effets, le Référentiel pour l'évaluation des agendas 21 locaux vient d'être mis en ligne sur le site du ministère du développement durable, à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

Structuré suivant les cinq finalités et les cinq éléments de démarche définis dans le Cadre de référence des agendas 21 locaux, il propose un questionnaire évaluatif et des indicateurs clés permettant à chaque acteur :

- de s'interroger sur les changements majeurs attendus de la mise en œuvre du développement durable sur son territoire ;
- de s'outiller pour mesurer ces changements dans le temps.

Élaborés puis testés in situ par plus de vingt collectivités pionnières et volontaires, les questions stratégiques et les indicateurs, rapportés aux grands engagements nationaux en matière de développement durable (Grenelle de l'Environnement, Stratégie nationale de développement durable...), sont consultables en ligne.

On peut également les télécharger sous la forme d'un outil simple d'utilisation qui permet, en plusieurs étapes, de choisir ses propres questions stratégiques, de choisir ses indicateurs clés, puis de les renseigner et d'en visualiser les résultats.

On y trouvera également divers éléments pour aider chacun à construire son dispositif d'évaluation :

- principes généraux de l'évaluation au regard du développement durable,
- mode d'emploi du référentiel,
- fiches thématiques abordées sous l'angle de « paroles d'acteurs » ayant testé l'outil,
- références bibliographiques et sites Internet de référence...

La cohésion sociale dans les agendas 21 locaux

Les agendas 21 locaux sont passés d'une préoccupation environnementale forte à des préoccupations globales intégrant davantage les préoccupations sociétales, les inégalités sociales et écologiques étant de plus en plus perçues comme intimement liées.

Comme le Pacte de solidarité écologique le préconisait, le Commissariat général au développement durable a lancé fin 2010 un atelier portant sur la cohésion sociale dans les Agendas 21, créé en coproduction avec les collectivités territoriales et animé par des CETE (Centres d'études techniques de l'équipement). Il permet de mettre en œuvre la mesure 18 du Pacte de solidarité écologique qui pointe la nécessité de rechercher les synergies entre institutions et acteurs locaux et de décroiser la vision sociale et la vision écologique.

L'enjeu est de renforcer la transversalité des politiques territoriales, en donnant à la question de la cohésion sociale et de l'épanouissement humain la dimension nécessaire à la visée transformatrice qu'implique le développement durable.

De nombreuses initiatives récentes développent la dimension sociale des agendas 21 locaux :

- des conseils généraux formalisent un travail commun avec les centres sociaux et les CAF dans leur agenda 21 (Finistère, Bas Rhin, Gironde...),
- des villes et des agglomérations s'interrogent sur les possibilités de mutualiser politique de la ville et politique de développement durable (Rennes, Nantes, Bordeaux, Epernay...),
- certaines comme Saint-Flour déclinent leur agenda 21 à partir de leur contrat social,
- les PNR font un travail d'enquête sur leurs pratiques en matière de développement social local.

Des groupes territoriaux dans quatre inter-régions (Nord - Pas-de-Calais ; Bretagne - Pays de la Loire ; Rhône Alpes - Bourgogne – Auvergne ; et Aquitaine - Midi Pyrénées - Limousin) ont été mis en place pour une durée d'un an. **Une cinquantaine de collectivités sont impliquées** (qu'elles soient communes rurales, intercommunalités, agglomérations, pays, départements ou régions) en raison des progrès réalisés dans l'intégration de la cohésion sociale dans leur agenda 21 local.

Ces travaux vont conduire à proposer des éléments méthodologiques, issus des collectivités et territoires déjà engagés, ainsi que des exemples très concrets de réalisation.

Un nouveau protocole de reconnaissance pour les Parcs Naturels Régionaux

Le 30 mars 2011, a été signé le nouveau protocole de reconnaissance des chartes des parcs naturels régionaux comme « agendas 21 locaux ». Ce protocole s'appuie sur le bilan positif de l'expérimentation du dispositif mené entre 2007 et 2010 entre le ministère et la fédération des parcs.

Dans l'esprit du Grenelle, il pérennise le dispositif de reconnaissance des parcs naturels régionaux en accentuant l'intégration du développement durable dans ses thématiques et en simplifiant la procédure.

La reconnaissance « agenda 21 » des chartes des parcs naturels permet de :

- contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, ainsi que des dispositifs européens et internationaux en référence à Rio ;
- intégrer le cadre de référence national des agendas 21 dans la démarche d'élaboration et de révision des chartes des PNR, sans porter atteinte aux missions fondamentales des PNR relatives à la protection de la nature ;
- favoriser l'engagement des collectivités signataires de la charte dans des démarches de développement durable et notamment d'agendas 21 locaux ;
- faire des PNR des « ambassadeurs » des démarches agendas 21 auprès des communes qui les constituent ainsi que dans les villes et territoires aux franges du parc, mais aussi des intercommunalités, des départements et des régions ;
- favoriser les échanges de pratiques innovantes et mieux transférer les pratiques déjà capitalisées dans le réseau des PNR du fait de leur mission d'expérimentation.

18 parcs naturels régionaux sont reconnus comme « agendas 21 locaux » au 30 mars 2011 et 16 autres sont engagés dans la démarche agendas 21, soit 34 PNR, ce qui constitue 70 % des Parcs Naturels Régionaux.

La liste des agendas 21 reconnus lors de la 5^{ème} session

Commune de Coudray
Commune de Feigères
Commune de Lucenay
Commune de Massongy
Commune de Montagnac-Saint-Hippolyte
Commune de Sancé
Commune de Treignac
Ville d'Arradon
Ville de Bouc-Bel-Air
Ville de Cabestany
Ville de Châtenay-Malabry
Ville de Chassieu
Ville de Châteauroux
Ville de Courbevoie
Ville d'Enghien-Les-Bains
Ville d'Epernay
Ville de Gap
Ville de Guidel
Ville de Haguenau
Ville d'Haubourdin
Ville de la Chapelle-sur-Erdre
Ville de la Croix-Valmer
Ville de la Voulte-sur-Rhône
Ville de Landerneau
Ville de Lille
Ville de Mandelieu-la-Napoule
Ville de Mouans-Sartoux
Ville de Plabennec
Ville du Puy-en-Velay
Ville de Romans-sur-Isère
Ville de Saint-Priest
Ville de Savigny-le-Temple
Ville de Sorède
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône
Communauté de Communes Sarlat – Périgord Noir
Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie

Communauté d'agglomération Limoges Métropole

Communauté Urbaine de Dunkerque

Pays d'Auge

Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre

Pays Cœur d'Hérault

Pays Vendômois

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Conseil Général des Hautes-Alpes

Conseil Général de l'Essonne

Conseil Général de Gironde

Conseil Régional de Franche-Comté

La liste des Parcs Naturels régionaux reconnus agendas 21 dans le cadre du dispositif spécifique de reconnaissance des chartes de PNR comme agendas 21

Parc Naturel régional de Camargue

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Parc Naturel Régional de la Brenne

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

La répartition géographique des agendas 21 reconnus au titre de la 5^{ème} session



Pour connaître la répartition géographique des agendas 21 locaux reconnus au titre des précédentes sessions, les cartes sont consultables en ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-dispositif-de-reconnaissance.html>